



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

une demande de crédit d'investissement de fr. 235'000.- pour l'étude d'une route de liaison entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps afin d'assurer l'accès au site du centre sportif des Iles.

Introduction	1
Historique	1
Le quartier des Isles	2
Projet proposé.....	3
Phase II mise à l'enquête	3
Estimation du coût des études	4
Estimation sommaire du coût des travaux	4
Plan des investissements.....	4
Echéances.....	4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Dans sa séance du 5 mars 2009, la Municipalité a décidé de procéder à la mise à l'enquête d'une route de liaison entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps afin d'assurer l'accès au site du centre sportif des Iles. Cette route prend place sur le tracé envisagé de l'Avenue des Trois Lacs.

L'objet de ce préavis est d'assurer le financement des études nécessaires à la mise à l'enquête du projet et à l'appel d'offres, le cas échéant, pour la réalisation de l'ouvrage.

HISTORIQUE

L'Avenue des Trois Lacs est un projet récurrent qui n'a connu que peu de succès depuis ses premières esquisses. Cependant, il n'a eu cesse d'évoluer et se présente aujourd'hui sous une forme fondamentalement différente du projet des années 80.

Initialement, cet ouvrage routier avait été pensé comme une ceinture collectrice permettant de distribuer le trafic du sud et de l'est de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

De collectrice, le projet a évolué en Avenue des Trois Lacs. Ce nouveau terme impliqua de reconsidérer l'axe collecteur pour l'élever au statut d'avenue. Le changement peut paraître anodin, mais il n'en est rien. Cette nouvelle dénomination rend compte d'une volonté de ne plus penser uniquement en termes de circulation mais aussi d'espace urbain. L'avenue "large allée, voie plantée d'arbres ..." renvoie à une image qui implique une certaine qualité spatiale

et qui va au-delà de la simple voie "routière". Ainsi, le projet d'Avenue des Trois-Lacs a été traité dans ses composantes paysagères en intégrant la mobilité douce en site propre. Le projet restait cependant étroitement lié au tracé initial reliant "d'un trait" le nœud autoroutier sud à celui de l'ouest.

Une nouvelle évolution a vu le jour en même temps que s'est développé le projet d'agglomération.

L'Avenue des Trois Lacs s'est scindée en deux branches, l'une sud, l'autre ouest ; sans connexion directe, le transit étant reporté sur le viaduc autoroutier.

Le projet d'agglomération parle maintenant de l'accès sud et de l'accès ouest à l'agglomération yverdonnoise. Certaines parties des anciens tracés de l'Avenue des Trois-Lacs sont conservées, d'autres sont reconsidérées. Il s'agit donc d'un réseau à compléter, à redéfinir par des requalifications et/ou, la construction de nouvelles voiries.

Le concept d'une route qui traverse de part en part, du sud à l'ouest, l'agglomération yverdonnoise est clairement désuet. La volonté est ainsi de compléter le réseau de manière équilibrée en fonction des besoins.

Le projet de voirie envisagé dans le présent préavis s'inscrit dans ce nouveau concept. Il s'agit en effet d'assurer un accès équilibré au centre sportif des Isles en se reliant à des voiries existantes, tant du point de vue routier que pour la mobilité douce, ou encore d'assurer un bouclage d'infrastructures techniques.

LE QUARTIER DES ISLES

Le Quartier des Isles s'est développé suite à l'adoption d'un plan partiel d'affectation (PPA Rue de Graveline). Cette légalisation du sol a permis, dans un premier temps, de réaliser l'étape I du centre sportif avec la barre de vestiaires, le terrain de football et les terrains multisports.

Le quartier d'habitation, actuellement en construction, se base sur l'adoption d'un plan de quartier (PQ aux Isles) qui a réglé la composition détaillée de cet îlot.

Une école de 7 classes (pavillon scolaire aux Isles) a également été réalisée à l'articulation de la zone d'habitation et du centre sportif.

Par ailleurs, deux bâtiments ont été mis à l'enquête dans ce périmètre pour compléter les équipements sportifs de la zone sportive : il s'agit d'une salle de gymnastique triple et d'un deuxième ouvrage qui comporte un réfectoire avec cuisine et garderie d'enfants à l'étage, soit la phase II du centre sportif.

La nouvelle voirie envisagée permettra d'assurer l'accès au centre sportif et à l'école de quartier tant par la Rue de Graveline que par la Rue Roger-de-Guimps.

Le Service des travaux et de l'environnement est intéressé à ce projet dans le cadre de la gestion des eaux de pluie. En effet, une "noe" ¹ est nécessaire le long de cette nouvelle voirie pour gérer les eaux de pluie du quartier, en conformité avec ce que préconise le

¹ Noe : jonction des deux versants d'une toiture, cette jonction un rentrant. Elle assure l'étanchéité de la jonction. Une noe est aussi un fossé peu profond et large qui recueille l'eau soit pour l'évacuer, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place. Les noes sont parfois utilisées dans les dispositifs de lutte contre le ruissellement urbain ou agricole.

PGEE². En outre, compte tenu des travaux envisagés sur la Rue du Midi, cette nouvelle voirie pourrait servir momentanément d'itinéraire bis en cas de nécessité.

Conformément à son plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), le Service des énergies est également intéressé à ce tracé pour effectuer un bouclage de conduite d'eau dans le cadre du renforcement des liaisons est-ouest de la ville qui prendrait place en parallèle de la conduite de gaz existante. Cette conduite servira également à la défense incendie du quartier.

Lors de la mise à l'enquête du projet de plan de quartier des Iles, des oppositions ont été déposées au niveau des habitants du quartier pour demander que l'accès au centre sportif projeté ne se fasse pas qu'au travers du Quartier du Valentin mais en assurant également un accès par l'ouest en franchissant le canal oriental, ce qui correspond au projet envisagé.

Ce projet répond donc à des besoins multiples et convergents.

PROJET PROPOSE

Tel que mentionné ci-avant, le projet prévoit d'entreprendre les travaux suivants (voir plan de situation annexé) :

- réalisation d'une voirie à double sens entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps sur le tracé de l'Avenue des Trois Lacs ;
- prise en compte de la mobilité douce : piétons, cycles ;
- aménagements complémentaires (paysage, mobilier urbain, éclairage, ...) ;
- infrastructures techniques (en particulier nouvelle conduite d'eau) ;
- création d'une "noue" pour la gestion des eaux de pluie selon PGEE ;
- raccordement des réseaux susmentionnés sur la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps ;
- pont à deux voies sur le canal oriental ;
- aménagement du bord du canal oriental, rive sud-ouest (voie piétons et cycles) entre le nouveau pont à créer et la passerelle "rouge" (160 m).

PHASE II MISE A L'ENQUETE

Le crédit d'étude fait suite à celui qui avait été voté par le Conseil communal en 2004 pour mettre à l'enquête l'Avenue des Trois Lacs.

Ce premier crédit d'étude a en effet permis d'établir un projet prêt à la mise à l'enquête. Cependant, compte tenu des oppositions latentes, au lieu de déposer les plans, le projet a fait l'objet d'études complémentaires, reprises et développées par le projet d'agglomération.

Le crédit demandé permettra donc de :

- terminer les modifications envisagées (études complémentaires) ;
- préparer le dossier de mise à l'enquête publique de cet ouvrage ;
- le cas échéant, de procéder à l'appel d'offres des travaux.

Les compétences suivantes sont ainsi nécessaires pour assurer ces phases d'étude :

- ingénieur civil, mandataire principal pour les études, la mise à l'enquête et l'appel d'offres ;
- architecte paysagiste, spécialiste pour les études, la mise à l'enquête et l'appel d'offres ;
- ingénieur géomètre, spécialiste pour les données de base des études et la mise à l'enquête ;
- ingénieur en hydraulique, spécialiste pour le développement des études liées au PGEE.

² PGEE : plan général d'évacuation des eaux.

ESTIMATION DU COUT DES ETUDES

➤ ingénieur civil	fr. 75'000.-
➤ architecte paysagiste	fr. 45'000.-
➤ ingénieur géomètre	fr. 35'000.-
➤ ingénieur en hydraulique	fr. 15'000.-
➤ sondages géotechniques	fr. 10'000.-
➤ frais divers .	fr. 10'000.-
➤ provision frais de procédure	fr. 15'000.-
➤ imprévus (env. 15 %)	fr. 30'000.-
Total TTC du crédit d'étude demandé	fr. <u>235'000.-</u>

ESTIMATION SOMMAIRE DU COUT DES TRAVAUX

➤ Liaison entre Rue de Graveline et Rue Roger-de-Guimps	fr. 2'000'000.-
➤ Raccordement Rue de Graveline (env. 120 m)	fr. 600'000.-
➤ Pont sur le canal oriental	fr. 800'000.-
➤ Réaménagement rive sud-est du canal oriental entre le nouveau pont et la passerelle rouge	fr. 200'000.-
➤ Travaux d'infrastructures SEY (eau et éclairage public liaison Moulins – Graveline)	fr. 900'000.-

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Au plan des investissements 2009-2013 porté à la connaissance du Conseil communal en décembre 2008, figure une ligne concernant le projet d'Avenue des Trois Lacs pour les montants et échéances suivantes :

<i>libellé</i>	<i>montant en fr.</i>	<i>année</i>
<i>2^{ème} étape (partie sud) 24 mio</i>	<i>2'000'000</i>	<i>2011</i>
	<i>3'000'000</i>	<i>2012</i>
	<i>3'000'000</i>	<i>2013</i>
	<i>16'000'000</i>	<i>2014 + suiv.</i>
<i>3^{ème} étape (partie ouest) 11 mio</i>	<i>1'000'000</i>	<i>2011</i>
	<i>1'000'000</i>	<i>2012</i>
	<i>1'000'000</i>	<i>2013</i>
	<i>8'000'000</i>	<i>2014 + suiv.</i>

La liaison envisagée concernant le tracé de l'Avenue des Trois Lacs, il est nécessaire de se référer à cette planification financière. Ce plan pourra être ajusté lors de sa prochaine révision en fonction des montants et des délais à préciser.

ECHEANCES

➤ Vote du crédit d'étude par le Conseil communal	septembre 2009
➤ Projet définitif	novembre 2009
➤ Dépôt de la mise à l'enquête publique	décembre 2009
➤ Traitement des oppositions, plans d'exécution, mise en soumission	avril 2010
➤ Crédit d'ouvrage au CC	juin 2010
➤ Réalisation opérationnelle	été 2011

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide :

Article 1. Un crédit d'étude de fr. 235'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude d'une route de liaison entre la Rue de Graveline et la Rue Roger-de-Guimps afin d'assurer l'accès au site du centre sportif des Iles.

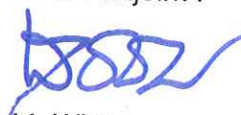
Article 2. La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9315 « Etude liaison Av. Trois-Lacs – Graveline-Guimps » et reprise en temps voulu dans la demande de crédit d'ouvrage.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

Le Secrétaire adjoint :


M. Wirz

Annexe : - plan

Délégué de la Municipalité : M. P.-A. Treyvaud

